

Le vendredi, 16 mars 2012

Me Lise Duquette
Régisseure

Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Impacts de la décision D-2012-024 sur l'activité PISTE et sur l'industrie

Madame la Présidente de la formation,

La présente a pour but de vous soumettre respectueusement ce qui pourrait constituer un fait nouveau en vertu de l'article 37 de la Loi sur la Régie de l'énergie pouvant justifier une révision de la décision D-2012-024 en ce qui a trait au refus d'octroyer un budget de 6 M\$ au Distributeur pour le programme « Récupération de la chaleur des eaux grises ».

La décision de la Régie met en péril la réalisation du projet-pilote sur la récupération de la chaleur des eaux grises dans les habitations existantes présentement en cours dans le cadre de l'activité PISTE du Distributeur puisque Solénove Énergie Québec (SEQ), qui est mandatée pour la réalisation de ce projet et qui commercialise le récupérateur de la chaleur des eaux grises *Power-Pipe^{MD}* au Québec, n'aura pas accès, en raison de cette décision, au financement qu'elle avait prévu. Conséquemment, notre jeune éco entreprise, qui supportait déjà les frais fixes et de développement du marché en vue du lancement initial du programme, autorisé il y a plus d'un an par la Régie et qui a été retardé par Hydro-Québec, voit sa santé financière compromise par les conséquences de cette décision. Elle devra rechercher du capital ou du financement et possiblement réduire, sinon arrêter ses opérations. La décision de la Régie vient donc déstabiliser la jeune industrie de la récupération de la chaleur des eaux grises. Nous portons à votre attention, que ce produit doit être installé par des entreprises dont le personnel aura été préalablement formé, qu'il faut instaurer un réseau de distribution et convaincre les constructeurs avant de lancer officiellement le programme. SEQ était à réaliser ces éléments. L'arrêt pour un délai d'un an de ces démarches donne un mauvais signal au marché, tant aux intervenants installateurs qu'auprès des constructeurs de maisons neuves que nous avons contactés.

SEQ comprend que par sa décision, la Régie de l'énergie désire pénéaliser le Distributeur pour avoir procrastiné après avoir fait initialement approuver le programme dans le cadre de son PGEÉ 2011. Cependant, plutôt que de punir Hydro-Québec, elle l'autorise plutôt à procrastiner une année de plus. Non seulement cette décision ne nuit pas à Hydro-Québec, mais elle pénalise plutôt une activité de recherche visant à accroître le potentiel réalisable d'économie d'énergie au Québec et engendre la perte d'une jeune entreprise dont le chiffre d'affaires est présentement équivalent au taux d'opportunisme du programme, en plus d'éliminer une aide à des participants qui prendront possession d'un nouveau bâtiment en 2012-2013 sans récupération de la chaleur des eaux grises. Avoir su qu'Hydro-Québec n'allait pas lancer le programme à l'automne 2011 à la suite de l'approbation de la Régie, tel qu'elle s'y était dûment engagée au mois d'août 2010 et au mois d'août 2011, SEQ aurait demandé le statut d'intervenant dans la cause R-3776-2011.

La décision de la Régie fut aussi motivée par la non-rentabilité du programme. SEQ, toujours avec respect, vous soumet que :

- Le programme affiche un résultat de -0,01¢/kWh économisé. Il semblerait plus approprié de parler d'une rentabilité neutre que d'un programme non-rentable.
- Dans le cadre du PGEÉ 2011 du Distributeur, le programme affichait un résultat de 1,94¢/kWh économisé et était donc rentable.
- Excluant les programmes destinés à une clientèle à faible revenu, d'autres programmes dont le TCTR est davantage négatif tels que pour les pompes à chaleur efficaces (2012) et pour la géothermie (2011) ont été approuvés par la Régie.


Solénove Énergie Québec inc.
Solutions énergétiques novatrices

368 rue Isabey
Saint-Laurent (QC) H4T 1W1
Téléphone : (514) 309-1556
Sans frais : 1 (866) 950-3554
Télécopie : 1 (866) 614-3264
www.solenove-quebec.ca

Nous suggérons qu'il aurait été plus contraignant pour Hydro-Québec et moins pénalisant pour l'industrie qu'Hydro-Québec soit obligée de lancer le programme dans les plus brefs délais au cours des prochaines semaines et de faire un suivi lors du dépôt de la prochaine requête tarifaire tant sur le niveau d'aide financière que sur la réception de la mesure par le marché.

Nous espérons que la Régie sera sensible à ces faits nouveaux et qu'elle fera preuve de diligence compte tenu de l'urgence de la situation.

Je demeure à votre disposition pour tout complément d'information et je vous prie d'agréer, Madame la Présidente de la formation, l'expression de ma très haute considération.



François Michel, ing.
Président, Solénove Énergie Québec inc.

c.c. Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie de l'énergie
M. Jean-Paul Théorêt, Président de la Régie de l'énergie
L'hon. Jean Charest, Premier ministre du Québec
L'hon. Sam Hamad, Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
L'hon. Clément Gignac, Ministre des Ressources naturelles et de la Faune